



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Pôle Concurrence, Consommation,
Répression des Fraudes et Métrologie légale

**DECISION n° 24.22.650.001.1 du 1^{er} juin 2024
de modification d'agrément
pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement
automatique**

Le préfet du département des Bouches-du-Rhône,

VU la directive 2009/34 du Parlement européen et du Conseil du 23/04/2014 relative à aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001, relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment ses articles 38 à 43 ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique en service, notamment son titre IV ;

VU l'arrêté du 14 avril 2021 du préfet des Bouches du Rhône, publié au recueil des actes administratifs spécial le 14 avril 2021, portant délégation de signature à monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, directeur régional de la Direction Régionale de l'Economie, des Entreprises, du Travail et des Solidarités de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

VU la décision ministérielle du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires applicables aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

VU la décision n° 94.22.100.030.1 du 20 septembre 1994 modifiée attribuant la marque d'identification EA 13 à la société CTVIM SUD pour effectuer les opérations réglementaires touchant aux instruments de pesage ;

VU la décision n° 08.22.100.008.1 du 22 septembre 2008 transférant la marque d'identification précédente au bénéfice de la société CTVIM, suite à un changement de raison sociale ;

VU la décision n° 07.22.650.003.1 du 3 décembre 2007 agréant la société CTVIM SUD pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

VU la décision n° 08.22.650.001.1 du 22 septembre 2008 modifiée transférant l'agrément de la société CTVIM SUD à la société CTVIM ;

VU la décision de renouvellement n° 23.22.650.003.1 en date du 1^{er} décembre 2023 agréant la société CTVIM pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

CONSIDERANT que les instruments de pesage à fonctionnement automatique utilisés à l'occasion de l'une au moins des opérations visées à l'article 1^{er} du décret du 3 mai 2001 susvisé sont soumis au contrôle en service en application de l'article 15 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

CONSIDERANT que l'opération de contrôle est réalisée par des organismes agréés par le préfet du département en application de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2006 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

VU le dossier reçu le 30 mai 2024, accompagné de l'attestation COFRAC n° 3-1448 révision 29 prenant effet le 1^{er} juin 2024, par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Provence-Alpes-Côte d'Azur informant celle-ci de modifications intervenues dans les éléments de son dossier d'agrément pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, visant à :

- Intégration de la société EXCEL PESAGE ;

SUR proposition du Directeur Régional de l'Economie, des Entreprises, du Travail et des Solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er}:

L'annexe à la décision n° 23.22.650.003.1 du 1^{er} décembre 2023 portant renouvellement de l'agrément de la société CTVIM (SIRET : 347 942 799 00045), dont le siège social est situé 6, rue Gaspard Monge - ZI Sud - 13200 Arles, pour la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique est modifiée ainsi que stipulé ci-après :

- Intégration de la société EXCEL PESAGE.

Article 2 :

La liste révisée des implantations couvertes par le présent agrément figure en annexe.

Article 3 :

Les autres dispositions de la décision précitée sont inchangées, en particulier sa date de validité qui est fixée au 03 décembre 2027.

Article 4 :

La présente décision vaut pour tout le territoire national dans les conditions fixées par l'article 40 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure.

Article 5 :

L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement ou de manquement de la société CTVIM à ses obligations en matière de vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département des Bouches-du-Rhône dans un délai de deux mois après sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'économie et des finances, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée auprès du tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique.

La juridiction administrative peut être aussi saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Le directeur régional de l'économie, des entreprises, du travail et des solidarités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société CTVIM par ses soins.

Fait à Marseille, le 1^{er} juin 2024

**Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités et par subdélégation,
Le chef du service de la métrologie légale,**



Frédéric SCHNEIDER

**Annexe à la décision n° 24.22.650.001.1 du 1^{er} juin 2024 : liste des agences CTVIM
(pour la vérification périodique d'instruments de pesage à fonctionnement
automatique)**

<u>Société</u>	<u>Adresse</u>	<u>CP</u>	<u>Ville</u>	<u>SIRET</u>
ABC Pesage	51 avenue du Commandant Hubert Monraisse	15000	AURILLAC	413061318 00049
ATP NORD EST SOCIETE NOUVELLE	Avenue Pierre et Marie Curie	51530	OIRY	839015815 00039
AVEYRON PESAGE	6 route de Naujac	12450	LUC LA PRIMAUBE	833908627 00015
C.T.V.I.M.	6 rue Gaspard Monge	13200	ARLES	347942799 00045
CLAUSS PESAGE ET FILS	37 rue Prosper Cabirol	54940	BELLEVILLE	453763039 00022
DYNAMIC PESAGE	1864 route de Montmerle	01090	MONTCEAUX	908966450 00011
EST METROLOGIE	Zone d'activité 10 rue Gutenberg	67190	GRESSWILLER	497946541 00016
EXCEL PESAGE	Zone industrielle La Plaine	47520	LE PASSAGE	910042803 00015
FABBRI GROUP FRANCE	5 avenue de Verdun	94200	IVRY SUR SEINE	53036204500045
GROUPE INNOVAPESAGE - ANDREZIEUX	104 rue Henri Guillaumet ZAC des Murons	42150	ANDREZIEUX- BOUTHEON	398126599 00099
PESAGE DU SUD OUEST	7 impasse Maniou	31140	LAUNAGUET	323139113 00027
SOCIETE CARIBEENNE DE PESAGE ET CONTROLE	47 rue Henri Becquerel ZI Jarry	97122	BAIE MAHAULT	501872113 00029
SUD PESAGE SERVICE	384 rue Etienne Lenoir	30900	NIMES	50933349800020
THEMIS	siège : ZAC Balthazar - 14 rue de Hanoi atelier : 25 rue de Londres	97419 97420	LA POSSESSION LE PORT	797998283 00023